

# **BGer 7B\_1382/2025 vom 16. Januar 2026**

Bundesgericht, 2026-01-16, FR

Quelle: [https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bger\\_7B\\_1382\\_2025](https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bger_7B_1382_2025)

FR: TF 7B\_1382/2025 du 16 janvier 2026

IT: TF 7B\_1382/2025 del 16 gennaio 2026

## **Erwägungen**

### **E. 1**

Selon l' art. 42 al. 1 LTF , les mémoires de recours au Tribunal fédéral doivent indiquer les conclusions, les motifs et les moyens de preuves, et être signés. En particulier, le recourant doit motiver son recours en exposant succinctement en quoi la décision attaquée viole le droit (cf. art. 42 al. 2 LTF ). Pour satisfaire à cette exigence, il appartient au recourant de discuter au moins brièvement les considérants de la décision litigieuse ( ATF 140 III 86 consid. 2 et 115 consid. 2); en particulier, la motivation doit être topique, c'est-à-dire se rapporter à la question juridique tranchée par l'autorité cantonale ( ATF 123 V 335 ). Dans son recours, le recourant se contente de présenter sa version des faits l'ayant conduit à déposer plainte pénale. Il ne discute ainsi aucunement l'arrêt attaqué qui déclare son recours irrecevable faute de paiement de l'avance de frais dans le délai imparti.

### **E. 2**

Ne répondant ainsi manifestement pas aux exigences de motivation d'un recours en matière pénale au Tribunal fédéral, le recours doit être déclaré irrecevable selon la procédure simplifiée prévue par l' art. 108 al. 1 let. b LTF . Au vu des particularités du cas d'espèce, le Tribunal fédéral renoncera exceptionnellement à mettre les frais judiciaires à la charge du recourant (cf. art. 66 al. 1re phrase LTF). Dès lors que le recourant, domicilié à l'étranger, n'a pas élu de domicile de notification en Suisse, le Tribunal fédéral s'abstiendra de lui notifier cet arrêt et conservera à sa disposition l'exemplaire qui lui est destiné (cf. art. 39 al. 3 LTF ; arrêt 7B\_403/2025 du 2 juin 2025 consid. 2).

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.